

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rolland, 7 mars 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rolland, 7 mars 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 3 p. (70r, 71r, 72r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rolland, 7 mars 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48371>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 mars 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Rolland](#)

Lieu de destination Clamecy (Nièvre)

Description

Résumé Sur l'acquisition d'une propriété dans le centre de la France. Rolland a écrit à Godin le 1er mars qu'une propriété de 220 hectares lui semblait intéressante : Godin craint que son prix d'achat soit onéreux car la propriété n'est pas à vendre. Godin explique à Rolland qu'il s'informe doré et déjà sur les propriétés pour saisir une occasion favorable mais qu'il est prêt pour commencer à se contenter de 200 hectares et à défricher des bois. Sur la condition résolutoire d'achat.

Notes Destinataire : le nom de Rolland est mentionné dans l'index du registre à l'entrée « Rolland » et à l'entrée « Notaires de Nièvre ».

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Information](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 7 Mars 75

Monsieur,

Il me semble qu'une propriété de 220 hectares, comme celle dont vous m'entretenez par votre lettre du 1^{er} courant, ne pourrait être achetée qu'à un prix onéreux, car les vendeurs sont exigeants lorsqu'on leur demande une propriété qui n'est pas à vendre, et je suppose que la propriété dont vous me parlez est dans ce cas.

En prenant dès maintenant des informations au sujet d'une propriété à acquérir, j'ai voulu profiter des occasions qui pourraient exister ou s'offrir, afin d'acheter dans des conditions favorables. Cela entendu, il se peut que si me contentant d'une somme de 200 hectares je ne puis trouver mieux, mais je ne veux aucun inconvénient à l'acquisition de bois, ni

M. Rolland, notaire, à Clamecy.

l'autorisation en était donnée.
 Mais des bois ne pourraient me
 servir si je ne pourrais faire
 dessus l'installation que je
 projette. Ma précédente lettre vous
 indique du reste suffisamment
 quel est mon but.

Je comprendrais la condition
 rétractaire dans une acquisition
 semblable comme devant procurer
 au vendeur un avantage qui
 pourrait l'engager à la consentir;
 soit par exemple une somme à
 compter si le marché était alors
 donné par moi. Si je vous en
 parle, c'est parce que ce serait un
 moyen pour moi de poursuivre les
 études de mon projet avec plus de
 certitude de réaliser les conditions
 qui lui sont nécessaires. Mais je
 n'en voudrais pas faire un motif
 pour refuser d'autres propositions
 s'il en venait à être faites.

J vous remercie du soin que vous
avez pris à me répondre, et je vous
prie d'agréer, Monsieur, l'assu-
rance de ma haute considération

Edm. Giff